

COMMISSION NATIONALE ACTIONS CULTURELLES JEUNESSE LEOS

## **PRIX NATIONAL LIONS CŒUR D'OR** **2020-2021**

**Une action de don de soi particulièrement généreuse**

### **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

#### **Article 1 – Conditions de participation**

Sont concernés par le concours du Cœur d'Or, tous les clubs du District Multiple 103 France, soit qu'ils aient fait acte de candidature auprès de leur Gouverneur ou auprès du délégué de la commission Actions Culturelles Jeunesse Léos, soient qu'ils aient été remarqués lors de l'examen des Livres Blancs de l'année précédente ou de My Lion, pour une action de don de soi particulièrement généreuse avec ou sans dotation financière associée.

Quand il n'y a pas eu de candidature explicite, le délégué peut demander aux clubs des renseignements complémentaires sur leurs actions

#### **Article 2 – Esprit**

Cette action devra avoir une portée locale ou nationale (les actions à portée internationale ne peuvent concourir au Cœur d'Or).

#### **Article 3- Critères de choix privilégiés par le jury**

- La nature et l'originalité de l'action
- La portée morale et affective auprès des bénéficiaires
- Le nombre de personnes bénéficiaires de l'action
  
- La pérennité de l'action (3 ans au moins)
  
- Le nombre de Lions, plus généralement d'acteurs, investis dans l'action
- Le temps, exprimé en heures, et toutes personnes confondues consacré à l'action
- Eventuellement la dotation financière associée.

#### **Article 4 - Election du Cœur d'Or de District**

Elle s'effectue lors du congrès de printemps

Pour chaque District, le Délégué à la Commission Nationale Actions Culturelles Jeunesse Léos est chargé d'établir un règlement pour l'organisation spécifique de ce concours dans son district. Les règles générales suivantes devront y figurer.

Un jury composé de 5 membres minimum est constitué autour du délégué à la commission nationale. Ce jury comprend le Gouverneur ou son représentant, l'immédiat Past- Gouverneur ou son représentant, et d'autres membres choisis parmi les présidents de région et de Zones qui n'ont pas de club candidat dans leur secteur géographique. Le délégué Actions Culturelles Jeunesse Léos présente aux membres du jury les actions selon les critères définis ci-dessus. Le délégué fait alors procéder au vote à bulletin secret. Les décisions du jury sont sans appel.

Les résultats sont annoncés, par le Gouverneur, au cours de l'assemblée Générale de clôture du congrès de printemps. Le représentant du club lauréat dispose d'un temps de parole de 3' pour présenter l'action récompensée.

#### **Article 5 - Election du Cœur d'Or National (District Multiple 103 France)**

Les clubs ayant reçu le Cœur d'or dans leur district peuvent concourir pour le Cœur d'Or National de la même année s'ils adressent à leur délégué de district à la commission nationale Actions Culturelles Jeunesse Léos, impérativement un mois avant la convention Nationale, un dossier numérique de 8 pages maximum décrivant l'action conduite. Le délégué du district transmet le dossier au président de la commission Actions Culturelles Jeunesse Léos.

Le Jury se concertera, pour désigner le finaliste, afin de pouvoir avertir le Gouverneur du District et le Président du Club concernés et les inviter, lors de la Convention nationale Lions de Marseille, le samedi 15 Mai 2021, à présenter leur action lors de l'Assemblée Générale des Lions de France.

## **Article 6 – Jury National**

Le jury de cinq membres, comprendra quatre Délégués de District à la Commission nationale Actions Culturelles Jeunesse Léos n’ayant pas présenté de dossier et le Président en exercice de ladite commission, avec éventuellement prééminence de la voix du Président de la commission.

**Les décisions du Jury seront sans appel.** Il ne pourra y avoir d’ex-æquo.

## **Article 7 – Récompense**

Le représentant du club lauréat dispose d’un temps de parole de 3 minutes pour présenter l’action récompensée lors de la Convention nationale de Marseille le samedi 15 mai.

Le club lauréat recevra un prix de 1500 € au bénéfice de l’action proposée.

## **Article 8 – Diffusion des résultats**

Les résultats apparaitront dans le procès-verbal de la réunion de la commission Nationale Actions Culturelles Jeunesse Léos pour être publiés dans la Revue Nationale LION – édition française.

## **Article 9 – Prise en charge du lauréat qui représente son Club**

District d'origine : participation aux frais de déplacement à la Convention Nationale.

Paris le 1er juillet 2020

---

### **GOUVERNEURS**

Commission nationale  
Actions Culturelles Jeunesse Léos  
2020-2021

**Marie-Christine JAVERNEAUD**

*District Centre Ouest*

**Georges SALEMI**

*District Nord*

### **PRÉSIDENTE**

Commission nationale  
Actions Culturelles Jeunesse Léos  
2020-2021

**Marie-Paule TRICHET**

*District Côte d’Azur Corse*

